

La Municipalité d'Ange-Gardien vous avise que d'importants travaux de réfection des infrastructures municipales débuteront le **lundi 5 juin 2017** et se dérouleront jusqu'en septembre 2017.

À compter du **lundi 5 juin 2017**, des équipes de travail se mobiliseront dans la Municipalité afin de mettre en place un réseau d'eau potable temporaire qui servira à alimenter les résidences situées dans la zone des travaux, ou à proximité de celle-ci.

À compter du **lundi 12 juin 2017**, les travaux d'excavation débuteront pour deux zones :

- Rue Principale, à l'angle de la rue Bernard;
- Rue Principale, entre la rue Roy et la route 235.

CIRCULATION LOCALE ET DÉTOUR

Pendant la **semaine du 12 juin 2017**, afin d'accéder au village ainsi qu'aux secteurs du rang Saint-Georges et du Lac Bleu, les automobilistes devront emprunter un détour via la route 235, ainsi que par les rues Principale et le secteur de la Volière, le tout tel qu'illustré au verso du présent avis. Des panneaux de signalisation seront mis en place pour orienter les automobilistes.

Les véhicules lourds (ainsi que les véhicules de grandes dimensions souhaitant accéder au camping Mon Repos) devront, quant à eux, utiliser le détour prévu via le rang Casimir et le chemin de la Grande-Ligne.

PRÉSENTATION PUBLIQUE DU PROJET

La Municipalité invite tous les citoyens intéressés à une rencontre d'information sur le sujet le **lundi 12 juin 2017 à 19h00**, à la salle communautaire. La nature, l'étendue, ainsi que le cadre financier du projet, y seront présentés.

INFORMATIONS RELATIVES AUX TRAVAUX



Le site internet de la Municipalité **www.infoange.ca** présentera, durant toute la durée des travaux, les informations pertinentes relatives au chantier (entrave, circulation et autres).

QUESTIONS OU COMMENTAIRES

Pour toutes questions ou commentaires concernant le projet, n'hésitez pas à communiquer avec M. Guillaume Lavoie, directeur des Services techniques au **450 293-7575**.



LÉGENDE

-  = ZONE DE TRAVAUX
-  = ZONE DE DÉTOUR

